



Probleme charges,co-locataires,bailleur

Par **Lady One**, le **18/07/2009** à **23:32**

Bonjour,rnrnBonjour,rnrnJe vis depuis deux ans dans un appartement à Toulouse géré par une Agence de location.rn**J'ai signé un contrat de co-location donc CONTRAT SOLIDARITE.** Donc je suis co-locataire officielle sur le bail que je partage avec un autre co-locataire qu'on appellera Mr. X.rnrnMon co-locataire habite cet appartement depuis 4 ans et **beaucoup d'autres co-locataires ont partagé cet appartement avec Mr. X avant ma venue...**rnrnUn jour, **l'agence nous a réclamé des charges légales (charges poubelles) qu'ils avaient omis de réclamer.**rnCes charges démarrent depuis 3 ans avant ma venue.rn**Après avoir payé mes charges dues depuis mon arrivée,** l'agence nous réclame en plus de payer les charges des tous les autres co-locataires qu'il ya eu avant ma venue. **L'agence réclame à moi et Mr. X de payer l'intégralités des charges.**rnrn**De plus, je suis enceinte de 4 mois** et je souhaite partir mais tant que toutes les charges ne sont pas réglées, **l'agence refuse mon départ même si Mr. X est d'accord.**rnrnrn_ ONT-ILS LE DROIT DE NOUS RECLAMER CES CHARGES ? rn(ou de ME réclamer ces charges, sachant que mon co-locataire n'a pas payé les siennes)rnrn_ COMME JE SUIS ENCEINTE, PUIS-JE FAIRE JOUER LA LOI EN MA FAVEUR POUR ME LIBERER DE CET APPARTEMENT ?rn(appartement pas très confortable, Mr X. et ses amis n'ont pas une vie saine, ils fument, boivent, appartement au 2ème étage situé sous les toits,...)rnrn_ JE CONTINUE DE PAYER UN LOYER ET UNE ASSURANCE DANS UN APPARTEMENT DANS LEQUEL JE NE VIS PLUS, comment puis-je AU PLUS VITE ARRETER DE PAYER CE LOYER ?rnrnMerci beaucoup de m'orienter...